

Date : 7 octobre 2013

Objet : Cette note a pour objet de présenter le contenu de la version 4.50 d'Apogée, afin que les établissements puissent en planifier l'installation au regard des évolutions présentes.

Destinataires : Correspondants fonctionnels Apogée, Correspondants techniques Apogée

Présentation du contexte :

La version 4.50 est actuellement prévue pour une mise à disposition première semaine de décembre 2013. En ce qui concerne les outils de formation et notamment leur rénovation, ils sont prévus d'être livrés avant fin décembre. Afin que les établissements puissent se préparer au mieux à l'arrivée de cette nouvelle version, l'Amue a souhaité présenter le contenu fonctionnel de cette version d'Apogée.

1. URGENT : Evolutions SISE Inscription (*)

Le ministère a saisi l'Amue afin de mettre en œuvre, dès la remontée obligatoire du 15 janvier 2014, une nouvelle variable concernant l'enseignement à distance. La définition de cette variable est la suivante : Un étudiant est inscrit en enseignement à distance si le diplôme est préparé **principalement** à distance.

Il s'agit de la variable TELENS ayant comme modalité :

- 0 "Sans objet"
- 3 "Enseignement à distance depuis la France"
- 4 "Enseignement à distance depuis l'étranger"

Pour permettre la remontée SISE de cette variable, les établissements devront, dès que possible :

- Identifier les VETs ouvertes au télé-enseignement (témoin Télé-Enseignement coché dans la Structure des Enseignements)
- Ajouter les 2 modalités et leurs codes SISE correspondants dans la table « mode de télé-enseignement » dans le référentiel Apogée (Menu Inscription/Scolarité). Comme habituellement, le code interne est libre, les libellés et codes SISE devront être les suivants :
 - o Enseignement à distance depuis la France => code SISE 3
 - o Enseignement à distance depuis l'étranger => code SISE 4
- Cocher le témoin existant "Télé-enseignement" dans l'écran "Inscription Administrative aux étapes" pour tous les étudiants concernés et choisir une des 2 modalités (France ou Etranger) en IA gestionnaire. Pour information, la mise en œuvre de cette fonctionnalité dans les deux services numériques d'inscription est programmée pour la campagne d'inscription 2014/2015.

Si des modalités existent déjà dans la table des modes de télé-enseignement que ces modalités sont utilisées par l'établissement (hors SISE), il sera nécessaire de leur ajouter les codes SISE 3 ou 4, ou de les doubler avec les codes SISE 3 et 4 afin de répondre aux besoins de la DEGSIP. Si besoin, l'Amue peut vous aider à mettre à jour votre référentiel par le biais d'une fiche assistance.

L'évolution consiste à remonter la nouvelle variable TELENS, en fin du fichier avec la valeur "3" pour les étudiants ayant COD_TLS correspondant à COD_SIS_TLS = '3' et la valeur '4' pour les étudiants ayant COD_TLS correspondant à COD_SIS_TLS = '4' et avec la valeur "0" pour tous les autres étudiants.

() Cette évolution réglementaire tardive sera livrée, soit dans la version 4.50, soit dans un patch dédié en décembre afin d'être opérationnelle au 15 janvier 2014.*

2. Apprenants hébergés

Un apprenant hébergé est un apprenant ne suivant pas un cursus d'enseignement traditionnel au sein de l'établissement, mais qui a besoin d'accéder à ses ressources et services. Pour certains, une évaluation ou la délivrance de crédits ECTS peuvent être requis.

Les apprenants hébergés doivent répondre aux principes suivants :

- Ils ne doivent pas remonter dans SISE,
- Seulement quelques champs seront remplis lors de l'inscription administrative,
- Les autres champs seront pré-remplis automatiquement,
- Pas de possibilité d'affiliation à la sécurité sociale étudiante,
- Pas de saisie de bourse,
- Pas d'IP avant IA

Cette évolution permet au gestionnaire de pouvoir inscrire un étudiant dans Apogée selon le principe d'une IA allégée avec ou sans OPI. Le principe est le suivant : une partie des informations obligatoires doivent être saisies par le gestionnaire ou récupérées via l'OPI. Les autres champs obligatoires dans Apogée sont initialisés avec des valeurs génériques.

Les contrôles de cohérence existants sont respectés.

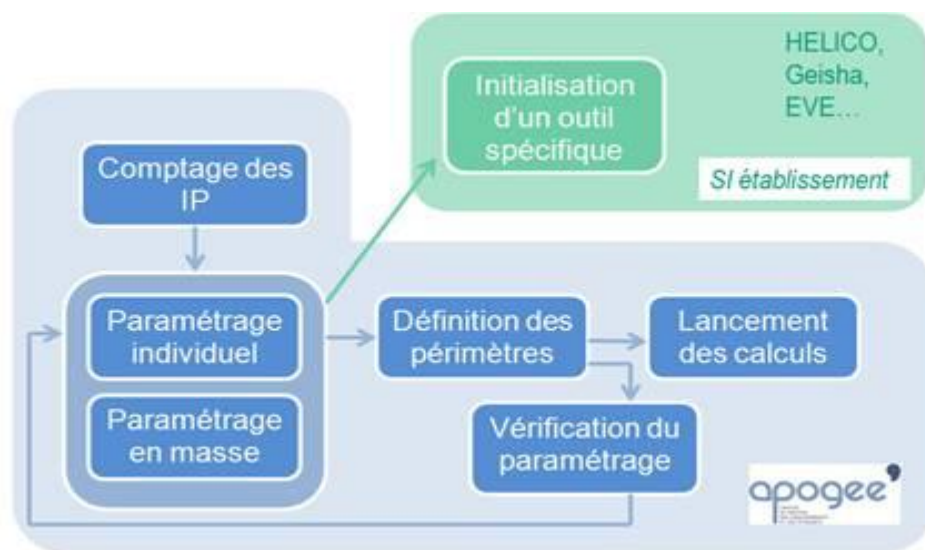
Deux modes d'IA allégés sont proposés :

- Une IA allégée à partir des écrans d'IA existants (avec ou sans OPI). Ce mode, très souple, permet aux gestionnaires d'inscrire l'apprenant hébergé à une ou plusieurs VET avec ou sans paiement, en respectant les règles de gestion existantes (attente de paiement...).
- Une IA allégée en masse à partir d'un nouvel écran (avec ou sans OPI). Ce mode, plus contraignant, permet d'inscrire en masse des apprenants hébergés à une seule VET et avec obligatoirement un paiement à 0.

Cette population d'étudiants ne peut être inscrite par le Web.

3. Rénovation du module des charges d'enseignement

La rénovation de ce module ne remet pas en cause le processus existant. Chaque étape du processus est conservée et enrichie.



L'étape qui est la plus impactée est celle du paramétrage individuel des charges au niveau d'un élément pédagogique (ELP).

Tout le processus repose ensuite sur ce paramétrage.

Les 3 évolutions majeures du paramétrage sont :

- La possibilité de définir d'autres types d'heure que les heures CM, TD et TP
 - La possibilité de globaliser les effectifs de plusieurs ELP sur un seul
 - La possibilité de calculer le nombre de groupe à partir des collections de groupe Apogée
- Les autres évolutions du paramétrage sont :

- La possibilité de paramétrer une section CNU secondaire et un regroupement de CNU et/ou discipline du secondaire
- La possibilité de définir un nombre minimum d'étudiants nécessaire à l'ouverture d'un groupe supplémentaire afin de préciser le calcul du nombre de groupe

Toutes ces évolutions sont ensuite reportées sur les autres étapes du processus, à savoir : le paramétrage en masse, la définition des périmètres, les éditions/calculs, le traitement d'initialisation annuelle et l'univers BO HEUR_ENS.

Les établissements qui souhaitent anticiper sur l'adaptation de leurs outils spécifiques (Helico, Geisha...) qui récupèrent des données directement dans Apogée, peuvent contacter l'équipe projet Apogée. La description des évolutions du MPD (Modèle Physique des Données) pourra leur être communiquée.

4. Rénovation des outils de formation

Cette rénovation consiste en la refonte des outils de formation (base et supports documentaires : manuels, diaporamas et aide-mémoires) afin de prendre en compte :

- Une année de déroulement des exercices basée sur l'année universitaire de livraison de la 4.50 : 2013/2014
- La réforme LMD avec modification des libellés des objets de la SE manipulés (Diplômes, versions de diplômes, types de diplômes, étapes, versions d'étapes, éléments pédagogiques, ...).

5. Prise en compte du régime et du statut dans les services numériques d'inscription

Les services numériques d'inscription à distance primo-entrants et réinscription évoluent afin de permettre à tous les publics de s'inscrire à distance notamment les étudiants de formation continue.

Pour cela, les OPI et les laissez-passer sont enrichis du régime et du statut de l'étudiant.

La détermination des VETs proposées à l'étudiant tient compte, suite à l'évolution, également du régime de l'OPI et/ou du ou des laissez-passer.

Le régime général et le statut sont maintenant calculés en rajoutant le régime et le statut enregistrés sur l'OPI et les laissez-passer. Dans le cas où aucun régime et/ou statut n'est récupéré de l'OPI et/ou du ou des laissez-passer, le fonctionnement reste celui de l'existant.

Le profil de l'étudiant sera déduit du statut calculé s'il a été paramétré dans le référentiel.

NB : Les établissements qui souhaitent mettre en œuvre cette évolution pour leurs étudiants de formation continue, doivent alimenter l'OPI via leur outil de gestion de la formation continue, afin que lors des inscriptions administratives la population des étudiants de formation continue puisse s'inscrire à distance.

6. Amélioration de la gestion des boursiers

Afin de répondre à la réglementation, Apogée va offrir la possibilité d'exonérer un étudiant des droits d'inscription sur certaines étapes au choix du gestionnaire.

Dans ce cadre, une variante supplémentaire est ajoutée sur la règle de gestion IA01 permettant d'activer cette fonctionnalité.

Par ailleurs, le gestionnaire devra au niveau de la SE cocher un témoin « ouvrant droit à bourse » sur les étapes pour lesquelles il souhaite exonérer les étudiants. Lors de la livraison de cette évolution, les diplômes nationaux seront cochés par défaut.

7. Amélioration des relevés de notes

L'évolution consiste à remplacer le témoin « session 2 anticipée » par le témoin « même session » tout en intégrant la notion de session dans les maquettes de relevé de notes. La notion de session est prise en compte en tant que critère contextuel.

Le logo de l'établissement est intégré dans les éditions du RN et l'établissement choisit de l'éditer ou non selon le paramétrage effectué.

La présentation de l'édition est améliorée afin de mettre en évidence les données relatives aux notes/résultats par rapport aux données personnelles de l'étudiant.

8. Evolution du service numérique de saisie des notes à distance (SNW)

Trois évolutions vont vous permettre :

- D'autoriser ou non l'extraction et l'import de fichiers de notes sans anonymat : Mise en place d'une nouvelle règle de gestion SN03.
- De dupliquer en masse les correcteurs/groupes d'affectation de la session 1 vers la session 2.
- D'accéder en lecture seule aux notes saisies, afin d'effectuer des éditions de notes définitives, si la campagne est ouverte et l'avancement des délibérations est en cours ou terminé.

9. Diverses évolutions fonctionnelles et techniques

- Récupération des notes de la table d'extraction via un WS : Un nouveau connecteur a été créé afin de récupérer la structure définie dans la maquette de relevé de notes et les résultats inhérents à une version de diplôme, aux versions d'étapes, aux éléments pédagogiques et aux épreuves, issus de la table d'extraction des notes TRAV_EXT_RVM_RES.
- Modification du connecteur « recupererSE_v2 » : Ajout de données de sortie (Témoin hébergé)
- Création du connecteur « mettreajourDonneesOpiWS » : la version 3 du Web Service ajoute les paramètres « codRgi » et « codStu ».

- Edition de l'attestation de réussite pour le modèle de diplôme F8 : L'attestation de réussite des diplômes rattachés au modèle F8 évolue selon les mêmes règles que l'édition du diplôme F8 : L'existence de la date de validation n'est plus vérifiée et le terme « à compter du » est remplacé par « au titre de l'année universitaire » suivi de l'année universitaire figurant sur le diplôme.
- Compatibilité d'Excel 2013 avec l'import/export d'Apogée : il sera possible de réaliser les import/export d'Apogée avec Excel 2013.
- Création dans l'annuaire LDAP d'un étudiant inscrit par le service numérique des primo-entrants : la création de l'étudiant se fait maintenant en tenant compte du contenu de la variable TEM_ACC_ANNUAIRE.
- Conservation du contenu de PKB_ANU spécifique à l'établissement : le contenu de PKB_ANU alimenté par l'établissement n'est plus écrasé à livraison Amue de celui-ci.
- Paramétrage du port pour l'utilisateur batch : le port utilisé pour la connections ssh lors de l'appel aux éditions asynchrones est maintenant paramétrable sur l'utilisateur batch.

10. Liste des fiches évolutives et correctives livrées avec la version 4.50

N°fiche	Domaine	Libellé de la fiche
85869	WS	Récupérer les notes des tables d'extraction
89077	Technique	Appel PKB_ANNU.creation_etu malgré que TEM_ACC_ANNUAIRE='N'
90188	Technique	configuration ssh pour le lancement des reports depuis les batchs
91112	WS	PB extraction notes et résultats
91153	Réins	Changement de filière
91274	IA	ind_opi.cod_ind non renseigné alors que individu.cod_ind_opi l'est
91408	Technique	Lenteur édition reports 11g
91416	Réins	Consultation en ligne - récapitulatif résumé
91425	SNW	Importation de fichier et Firefox version 22